CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 10 heures 30, sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

<u>Etaient présents</u>: Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRÉ, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.

Absent excusé: Adrien GAUGRY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN).

Absente : Madeleine MAREUIL.

Secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 04 AOUT 2020

M. FILLON fait part de son refus de signer le précédent conseil car il a posé des questions auxquelles il n'a pas eu de réponses sur le projet éolien.

Le maire explique que des mémoires de désistement concernant les deux recours ont été envoyés au Tribunal Administratif de Limoges. Le Tribunal a bien reçu les dossiers mais la procédure de recours s'est clôturée juste avant, il est donc libre de ne pas tenir compte de ceux-ci.

<u>PORTANT NOMINATION DE LA DELIBERATION 2020-18</u> <u>PORTANT NOMINATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A</u> <u>LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA REGION DE LEVROUX</u> (COCOREL)

Le maire informe le conseil que la préfecture nous a demandé d'annuler la délibération 2020-18 portant sur la désignation des délégués du conseil municipal à la Communauté de Commune de la Région de Levroux (CO-CO-REL).

En effet, il n'est plus nécessaire de prendre une délibération pour élire ces délégués, ils sont désignés d'office : le maire et la 1ère adjointe.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

<u>DELIBERATION POUR ANNULATION DE LA DELIBERATION 2020-32</u> PORTANT SUR LA NOMINATION D'UN AGENT TECHNIQUE

Le maire explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération 2020-32 portant sur la nomination d'un agent technique.

En effet cette délibération se réfère à un contrat qui est erroné.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

Le conseil accepte à l'unanimité

<u>DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI</u> PERMANENT AIDE A LA CANTINE

Le maire explique que suite au non renouvellement de contrat de Mme BLUT, il faut quelqu'un pour aider la cantinière. Un nouveau poste doit donc être créé. Un appel à candidature a été posté sur le site du CDG 36. Une seule personne s'est manifestée. Mélanie CHOUAN est donc retenue pour ce poste. Vote : contre 0, abstention 0, pour 10.

<u>DELIBERATION POUR ANNULATION DES TRAVAUX DE VOIRIE</u> <u>PERMETTANT LA RECUPERATION DE LA SUBVENTION FAR</u>

Une subvention FAR a été accordée pour les travaux de voirie. Ceux-ci ne se faisant pas, la subvention octroyée peut être transférée sur un autre projet. C'est pourquoi le maire propose d'annuler la délibération n°2020-3 pour affecter cette subvention aux travaux du cimetière.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

Le conseil accepte à l'unanimité.

<u>DELIBERATION POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DU CIMETIERE :</u> PRESENTATION DES DEVIS

Le maire explique qu'une partie du mur du cimetière s'est écroulé et qu'il faut faire des travaux rapidement avant que celui-ci ne s'effondre complètement et endommage les concessions.

Description des travaux et choix des entreprises suite à la réunion de commission : destruction du mur et extension du cimetière, pose de grillage pour éviter les intrusions entre les deux phases de travaux. Une tranchée sera faite en traversant le cimetière afin d'installer un deuxième point d'eau à l'autre entrée de celui-ci. Un parking sera aménagé par les employés communaux.

- Destruction du mur : Daniel BOURGUIGNON : 3 600 € T.T.C.
 - Reconstruction du mur et agrandissement :

o Entreprise MAUBOIS:

18 227.06 € T.T.C.

o ARTS:

29 955.60 € T.T.C.

Daniel BOURGUIGNON a été retenu ainsi que l'entreprise MAUBOIS.

Les travaux devraient commencer semaine 39.

Contre 0, abstention 0, pour 10

Le conseil accepte à l'unanimité.

<u>DELIBERATION POUR CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE REPAS</u> <u>POUR LA CANTINE + TARIFS</u>

Le maire rappelle que les repas de cantine sont actuellement fournis par la société SOGIREST. Une constatation a été faite par la cantinière, les repas ne sont consommés par les enfants qu'à hauteur de 50% et sont jetés à la poubelle.

Un fournisseur a été contacté, API CENTRE, une dégustation a été organisée en présence du maire et de la cantinière. Les repas sont meilleurs. Le tarif est moins élevé pour une meilleure qualité. Toutefois, il faut ajouter 10 € par jour de transport soit 0.51 € par enfant.

Le coût du repas s'élève à 3.28 € pour la commune. Ceux-ci seront facturés 2.55 € aux parents, la commune prenant en charge le reste.

La société SOGIREST a accepté un préavis d'un mois contre 3 normalement.

Le changement se fera le 05 octobre 2020.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

<u>DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN MARCHE ET</u> <u>DEGUSTATION DE PRODUITS LOCAUX</u>

Présentation des travaux de la commission concernant la mise en place d'un marché à proximité du multiservice permettant de déguster et commercialiser des produits locaux par leurs producteurs. Lecture a été faite d'une proposition d'arrêté portant règlement général du marché. Le marché sera hebdomadaire et aura lieu le vendredi à partir de 17h30 sur le parking derrière la mairie.

L'emplacement des exposants serait gratuit.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

DELIBERATION POUR L'ELABORATION DU SITE INTERNET

F. LIMOGES présente la synthèse de l'avancement de ce projet et précise que l'abonnement est bien de 39.90 € et qu'il n'y a pas de frais supplémentaires. Nous gardons la main pour alimenter le site. La commission a travaillé sur la conception et fait passer le document montrant l'arborescence du site. Pour constituer un trombinoscope de l'équipe municipale, il est proposé à chacun de fournir une photo, et aussi de contribuer à l'alimentation du site.

Vote: contre 0, abstention 0, pour 10.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1. Maryvonne BOUQUIN a contacté les personnes âgées seules ou isolées lors de la canicule d'août 2020.
- 2. La commune n'a encore pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse en 2019, à l'étude pour 2020.
- 3. Eglise : nous avons été interpellés par Mme DUDEFANT concernant l'humidité des murs et des autels latéraux de l'église de Baudres. Après une visite de celle-ci, il s'avère qu'il y a des gravats qui sont dus à la dégradation du mur en raison de l'humidité. Un grand nettoyage doit être fait.
- 4. Concernant les ralentisseurs, le conseil prend en compte à la fois la nuisance et la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du bourg. Différentes solutions sont partagées.
- 5. Commission de sécurité à l'école, la préfecture fixe une date pour le passage de la commission de sécurité et exige la mise à disposition des différents registres de sécurité. Constat : les dossiers sont incomplets.
- 6. Piste cyclable : information sur le projet du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry de la création d'une piste cyclable reliant Valençay à Levroux en passant par Baudres.
- 7. Visite des communes labellisées Villes et Villages Fleuris le lundi 24 août à 17h30.
- 8. Installation des compteurs électriques Linky se fera prochainement. Celle-ci n'est pas obligatoire elle est gratuite mais en cas de refus l'installation deviendra payante quand elle sera obligatoire.
- 9. Information sur le recensement : une large campagne d'informations devra être assurée.
- 10. Bibliothèque: Chantal RICCI est venue le 1^{er} septembre en mairie afin d'expliciter son projet. Elle regrette la fermeture de la bibliothèque tenue par Marinette RICHARD. Mme RICCI propose de tenir la bibliothèque à Baudres 2h plutôt le samedi matin. Plusieurs formules sont proposées pour permettre aux habitants de profiter des livres. Les locaux ou était située la bibliothèque sont occupés par les archives, il faut donc réfléchir à différentes solutions.
- 11. Compte tenu des conditions sanitaires, le repas des aînés est annulé et sera remplacé par des colis. Une demande de devis a été demandée à l'épicerie Chez Lili afin de comparer avec la société qui nous livre habituellement.
- 12. Projet de travaux école et cantine : le maire expose les coûts et les différentes solutions privilégiant les entreprises locales ou l'intervention d'un maître d'œuvre. Un devis est demandé pour la maîtrise d'œuvre. Si il y a marché, les entreprises locales ne se manifesteront pas.
- 13. Demande d'envoi des convocations plus tôt et liste des contacts de tous les conseillers (documents remis) : un mail sera envoyé dès que possible afin de prévenir de la prochaine réunion de conseil.
- 14. Information nid de frelons : un nid a été découvert derrière la rue de la Roche, se renseigner pour savoir qui est le propriétaire de ce terrain.
- 15. Ombre autour de l'étang : il a été demandé de planter des arbres autour de l'étang, cela n'est pas envisageable puisque qu'avec les racines ça rendrait les berges trop fragiles.

La séance a été levée à 12h35.